YERRES

Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N° 99/176

OBJET : Convention de prestations de service relative à une animation musicale dans le cadre de la cérémonie du 264ème anniversaire de la mort de RAKOCZI , conclue avec l'Association BATTERIE FANFARE D'ETAMPES

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune a besoin d'une fanfare, dans le cadre de la cérémonie commémorative du 264 ème anniversaire de la mort du prince RAKOCZY, le samedi 11 septembre 1999, à la stèle Rakoczy,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association BATTERIE FANFARE D'ETAMPES sise 55 rue de la Roche qui tourne - 91510 LARDY

DECIDE

DE signer avec ladite association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à cette animation, pour un montant de 2 500 F TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 7 juillet 1999

REÇU LE
12 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN